



Interclubs de Mono-Athlétisme



Le 29 avril 2017
Ingré (Loiret)

Infos pratiques

- L'interclubs de Mono-Athlétisme d'Ingré se déroulera sur un anneau de 200m comprenant 4 couloirs. De ce fait pour le 400m, les concurrents auront des places de départ en échelon et devront rester sur leur couloir pendant un tour avant de pouvoir couper et rouler sur le couloir intérieur. Le 100m ne se courra pas en ligne droite.



- La piste d'athlétisme est située avenue d'Huisseau, entre l'avenue de la Coudraye et la rue de Montabuzard à Ingré (coordonnées GSP : N47°55'16.77'' – E 1°49.55'952'').
- Le début des premières courses sera à 10h30 précises (**arrivée des compétiteurs pour 10h00 maximum**). Le parcours IUF et les courses de lenteur seront en accès continu sur la journée du samedi. Les concours de sauts (*hauteur et longueur*) et de lancer se feront après les courses en ligne.
- Les compétiteurs seront classés dans les catégories ci-dessous :
 - Poussin/Poussine : 2006 à 2012
 - Benjamin/Benjamine : 2004 & 2005
 - Minime Masc./Fém. : 2002 & 2003
 - Junior Masc./Fém. : 1998 & 2001
 - Sénior Masc./Fém. : 1987 à 1997
 - Vétéran Masc./Fém. : 1971 à 1986
 - Super vétéran Masc./Fém. : 1971 et avant
- Une catégorie sera ouverte dès le 3ème participant inscrit. Dans le cas contraire, lors de leur classement, les compétiteurs concernés seront rapprochés de la catégorie la plus proche de leur catégorie d'origine c'est-à-dire :
 - Pour les masculins, dans la catégorie supérieure sauf bien entendu pour les « Super Vétéran » qui seront classés avec les « Vétéran » ;
 - Pour les féminines, dans la(es) catégorie(s) supérieure(s) sauf bien entendu pour les « Super Vétéran » qui seront classées avec les « Vétéran » déjà éventuellement regroupées avec les « Seniors ».

- Le challenge.
Pour chacune des 9 épreuves, les cinq premiers de chaque catégorie se verront attribuer des points : 10 points pour le 1^{er}, 7 pour le 2^{ème}, 6 pour le 3^{ème}, 4 pour le 4^{ème}, 3 pour le 5^{ème} et tous les autres participants classés recevront 1 point.
Le vainqueur du challenge sera celui ou celle qui auront obtenu le maximum de points (sans tenir compte de la catégorie).
- Les règlements sont consultables sur le site animafond.com à l'onglet "MonoAthlé".
- Récompenses :
Nous remettons des certificats de participations à tous les compétiteurs ainsi que des diplômes de participation à tous les poussins.

Où se loger ?

- Accueil chez nos adhérents sur réservation lors de votre inscription (*voir fiche des possibilités et conditions, matériel nécessaire...*) et places limitées.
- Camping dans le jardin de nos adhérents
- Hôtels à 5km (quelques exemples) :
Hôtel Kyriad Orléans Ouest, r Micy, 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN
Hôtel Campanile Orléans, r Aquitaine, 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN
Hôtel PREMIÈRE CLASSE Orléans Ouest, r Aquitaine, 45380 CHAPELLE SAINT MESMIN

Restauration sur place ?

Accueil des participants avec café, thé et petits biscuits (*Plateau sportif du lycée de 9h30 à 10h00*)
Pour le reste une buvette sera tenue par notre association, sodas, jus d'orange, gâteaux maison, sandwiches, café, thé et vin seront en vente. **Les sandwiches devront être commandés sur place avant 10h30.**

Quelles autres commodités ?

Magasins à proximité : supermarché, pizzeria, Kebab, Boulangerie à moins d'un km.